

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons-Sud

COMMUNE DE **VAUXBUIN**

232, rue de la mairie
02200 VAUXBUIN
Tél. : 03 23 73 07 64
Fax : 03 23 73 10 50

E-mail : mairievauxbuin@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales)

- Séance du 30 octobre 2012 -

L'an deux mil douze, le 30 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 octobre 2012, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Gilbert BOBIN, Maire ; Claudie MALLET, David BOBIN, Stéphane ROGAN et Maurice HUGÉ, Adjointes au Maire ; Annie BARBA, Régine BARLE, Claudette QUÉANT, Gilbert LAMBIN et Luc MOUTON.

Étaient absents excusés et représentés : Alain VAILLANT qui donne pouvoir à Claudie MALLET ; Annick PORRO, qui donne pouvoir à Régine BARLE.

Étaient absents : Pascal COURBET ; Jérôme CAZZOLA et Sylvie DESQUILBET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie dans la rue de la villette : constitution d'un comité de suivi du marché de travaux
- 3) Travaux de transformation du presbytère en deux logements : constitution d'un comité de suivi du marché de travaux
- 4) Devenir du poste d'adjoint technique de 1^{er} classe
- 5) DM N°1 pour régularisation d'écriture (achat du tracteur tondeuse avec reprise de l'ancien
- 6) DM N°2 pour achat de matériel
- 7) Fenêtres de l'école : Courrier de Vanessa LEMADRE
- 8) USED A : Eradication de 17 ballons fluorescents
- 9) Zone commerciale des portes de Soissons
- 10) Questions diverses

*

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

David BOBIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire suspend la séance et donne la parole à M. BACHELET pour faire un point sur l'état d'avancement du projet de parc commercial.

La délibération n°9 est reportée à une séance ultérieure.

2 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET DE VOIRIE DANS LA RUE DE LA VILLETTE : CONSTITUTION D'UN COMITE DE SUIVI DU MARCHE DE TRAVAUX

Sont désignés : Gilbert BOBIN, David BOBIN, Maurice HUGÉ, Stéphan ROGAN, Gilbert LAMBIN et Luc MOUTON.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12	0	0	0

3 – TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU PRESBYTERE EN DEUX LOGEMENTS : CONSTITUTION D'UN COMITE DE SUIVI DU MARCHE DE TRAVAUX

Sont désignés : Gilbert BOBIN, David BOBIN, Maurice HUGÉ, Claudie MALLET, Régine BARLE et Claudette QUEANT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12	0	0	0

4 – DEVENIR DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ERE} CLASSE

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois.

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'agent technique de 1^{ère} classe, en raison de la démission de l'agent, le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2012 :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT POLYVALENT,

Grade : AGENT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE. :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la modification du tableau des emplois proposée.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12	0	0	0

5 – BUDGET PRIMITIF 2012 / DECISION MODIFICATIVE N°1

Chapitres budgétaires	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<i>D 192 plus/moins value cession d'immo</i>	4 195,00 €	
TOTAL D 040 : Opération d'ordre entre section	4 195.00 €	
<i>R 21 : Immobilisations corporelles</i>		4 795.00 €
TOTAL R 040 : Opération d'ordre entre section		4 795.00 €
<i>R 776: dif. Réal reprise au résultat</i>		4 195.00 €
TOTAL R 042 : Opération d'ordre entre sections		4 195.00 €
<i>D 675 Valeur comptable immob. Cédées</i>	4 795.00 €	
TOTAL D 042 : Opération d'ordre entre section	4 795.00 €	
<i>R 778 Autres produits exceptionnels</i>		600.00 €
TOTAL R 77 Produits exceptionnels		600.00 €
<i>D 21571 Autre matériel et outillage</i>		600.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles		600.00 €
<i>D 2318 Autres immos en cours</i>	600.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisation en cours	600.00 €	

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12	0	0	0

6 – BUDGET PRIMITIF 2012 / DECISION MODIFICATIVE N°2

Chapitres budgétaires	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<i>D 2318 Autres immos en cours</i>	2 700.00 €	
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	2 700.00 €	
<i>D 21578 Autre matériel et outillage : achat d'un souffleur et d'une perche élagueuse</i>		1 350.00 €
<i>D 2158 Autres matériels et outillage / achat zoom et tour actigym pour l'école</i>		1 350.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles		2 700.00 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12	0	0	0

7 – FENETRES DE L'ECOLE

Il est fait lecture d'une lettre de Vanessa LEMADRE, directrice de l'école, concernant la dégradation des fenêtres.

Le conseil municipal prend acte de la demande de la directrice et indique qu'il intégrera cette question dans les réflexions qu'il mènera pour l'élaboration du budget 2013.

8 – USEDA : ERADICATION DE 17 BALLONS FLUORESCENTS

Le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'éradication de 17 ballons fluorescents dans les rues de Courmelles, de la mairie, de l'Eglise et des Treillis.

Le coût total des travaux s'élève à 8 402,24 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total de ces travaux, la contribution de la commune serait donc de 3 742,43 €.

Après avoir oui l'exposé de son maire et avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité/à l'unanimité :

- 1) d'accepter la rénovation de l'éclairage public,
- 2) s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

9 – ZONE COMMERCIALE DES PORTES DE SOISSONS

Reportée.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Lettre de Madame BLECHET, en date du 8 octobre 2012, concernant une demande de participation financière pour un projet culturel.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser la somme de 61,47 € par élève pour le séjour sur le site de CAP' AISNE. Ce montant sera inscrit au budget 2013.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12	0	0	0

- Lettre de Vanessa LEMADRE, en date du 19 octobre 2012, concernant l'effondrement d'une partie du toit des toilettes côté primaire.

Après le passage de l'expert en assurance, il est décidé que les agents feront les travaux en régie.

- Lettre de Pierre LANGLET concernant un problème d'évacuation des eaux pluviales à proximité de sa propriété.

Maurice HUGÉ s'engage à rencontrer Monsieur Langlet pour évoquer avec lui le problème et les suites à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Fait à VAUXBUIN, le 22 novembre 2012

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

David BOBIN

Gilbert BOBIN